

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : Collège Louise Michel à Marseille : protocole d'accord transactionnel avec la société Sedel et la SEM 13 Développement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé pour l'opération de restructuration des collèges Romain Rolland et Vincent Scotto, maintenant fusionnés sous le nom collège «Louise Michel» à Marseille :

- d'approuver la passation du protocole transactionnel conclu entre la Société 13 Développement et la société Sedel, dont le projet est annexé au rapport.

- d'autoriser la société 13 Développement à signer cette transaction ainsi qu'à payer la somme de 25 383,53 € HT soit 30 358,70 € TTC (TVA à 19.6% - prestations effectuées avant 2014) à la société Sedel, titulaire du marché de travaux - lot 9 « Electricité, courant fort, courant faible, SSI »

A l'unanimité

M. SANTELLI ne prend pas part au vote.

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse**

**Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**